La République du Centre, 2 octobre 2014

SÉNAT ■ Réserve parlementaire

Le ministère des Finances vient de rendre public les détails d'attribution de la réserve parlementaire pour l'année 2013. Pour la première fois, les chiffres du Sénat apparaissent de façon transparente. Les 348 sénateurs se sont ainsi partagé une enveloppe de 53,9 millions d'euros, dont 518.309 euros ont été distribués à 67 collectivités territoriales du Loiret. Les sénateurs utilisent le plus souvent l'argent pour subventionner des collectivités du territoire dont ils sont issus : exemple avec Éric Doligé, sénateur UMP du Loiret, qui a apporté 13.723 euros pour le renforcement du réseau d'eau potable et de la défense incendie de la rue Aristide-Briand, à Meung-sur-Loire. A contrario, certains sénateurs n'hésitent pas à financer des projets en dehors de leur territoire de rattachement : on peut citer, entre autres, François Marc, sénateur PS du Finistère, dont deux subventions de 16.000 et 10.000 euros pour les constructions d'un bâtiment pour les services techniques et d'une salle polyvalente, sont venues gratifier respectivement les communes de Quiers-sur-Bézonde et Melleroy. De son côté, Jean-Pierre Sueur, président de la commission des lois du Sénat et sénateur PS du Loiret, a attribué des subventions à plusieurs collectivités de Charente, du Var et d'Ille-et-Vilaine, pour un montant de 192.877 euros (hors subventions dans le Loiret). Renseignements sur www.larep.fr.

.

Phoca PDF